

## Réception d'une proposition de loi relative aux sociétés d'innovation monégasques par actions (S.I.M.A.)

---

Type

Actualité

Date de publication

4 juillet 2023

---

Lien vers le document : [https://legimonaco.mc/news/2023-07-04\\_3](https://legimonaco.mc/news/2023-07-04_3)

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Le 22 juin 2023, le Gouvernement Princier a été rendu destinataire, de la part du Conseil National, de la Proposition de loi, n° 257, relative aux sociétés d'innovation monégasques par actions (S.I.M.A.).

Cette proposition trouve son origine dans la création, par l'État monégasque, du programme MonacoTech, en partenariat avec Monaco Telecom et Xavier Niel.

Pour mémoire, Monaco Tech est un programme dédié aux projets de startups ou aux startups déjà créées, destiné à les accompagner dans leur création et leur développement en leur offrant un environnement et un appui en termes de conseil, de suivi, de soutien, et de financement, lors des premières étapes de leur création<sup>1</sup>.

Lancé en 2017, ce programme a été conçu avec l'ambition d'accueillir des projets industriels innovants tout en leur laissant le temps de se développer et créer une véritable communauté d'entrepreneurs ; Monaco Tech traduit l'intérêt pour la Principauté d'accueillir des jeunes entreprises innovantes et l'intérêt que ces dernières peuvent avoir à développer, de manière pérenne, leur activité à Monaco.

Sur le long terme l'objectif poursuivi par MonacoTech est de permettre à l'État monégasque de se positionner comme une place d'innovation en aidant - pour ce faire - les sociétés ou projets de sociétés innovants et à fort potentiel de croissance à s'établir à Monaco sur le long terme, en les intégrant au tissu économique local, de manière à ce qu'ils bénéficient pleinement de l'écosystème monégasque tout en étant en accord avec la vision et la stratégie de la Principauté<sup>2</sup>.

Une première solution pragmatique a été instaurée par le Gouvernement Princier sous la forme d'un régime dérogatoire dénommé « *Pass Startup Programme* » (Arrêté ministériel n° 2017-727 du 4 octobre 2017) destiné à faciliter l'accompagnement et l'intégration des entités sélectionnées. Ce dispositif permet de conférer une existence administrative aux startups qui en bénéficient au titre de leur hébergement au sein de Monaco Tech.

La proposition de loi n° 257 a pour objectif de pérenniser l'établissement à Monaco, sur le long terme, des Sociétés d'innovation, grâce à un corpus juridique adapté.

Composé de deux articles, le texte envisagé propose de créer, dans le Code de Commerce, un régime spécifique de Sociétés d'innovation Monégasques par Actions (S.I.M.A.), à l'effet de répondre non seulement aux besoins des créateurs de startups, mais aussi à ceux des investisseurs.

Le texte proposé traite ainsi : de l'objet social rattachant à ladite la société (lequel devra se rattacher aux secteurs de l'innovation ou de la recherche, ou bénéficiant d'un Label « *innovation* » selon les dispositions prévues par Ordonnance Souveraine) ; du montant du capital minimal, des conditions - par renvoi aux statuts - dans lesquelles la S.I.M.A. sera dirigée et représentée ; des possibilités de numérisation, d'automatisation et de standardisation non seulement de la création mais aussi de la gestion de ce type de société ; des apports en industrie et de l'inaliénabilité des actions, des actions à droit de vote multiple et actions à dividendes prioritaires, de l'agrément des cessions, des cessions forcées d'actions, des Commissaires aux comptes, et de l'Application dérogatoire du régime des sociétés anonymes.

Conformément à l'article 67 de la Constitution, le Ministre d'État dispose d'un délai de six mois à compter de la date de réception de la proposition de loi – soit jusqu'au 22 décembre 2023 – pour faire connaître au Conseil National, soit sa décision de transformer la proposition de loi en un projet de loi, soit sa décision d'interrompre la procédure législative.

## Liens annexes

<sup>1</sup> Communiqué de Presse du gouvernement : <https://www.gouv.mc/A-la-Une-du-Portail/Monaco-Impact-et-MonacoTech-signent-une-Convention>

<sup>2</sup> Présentation de MonacoTech à l'occasion de la Conférence diplomatique : <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Economie/Actualites/Presentation-de-MonacoTech-a-l-occasion-de-la-Conference-diplomatique>